

LA VIE ECONOMIQUE

- [Valls annonce des mesures pour l'insertion des jeunes](#)
- [La Banque de France relève sa prévision de croissance](#)
- [Le déficit commercial de la France s'est fortement creusé en février](#)
- [L'Etat propose un plan de rachat des licences de taxis](#)
- [800 postes créés en trois ans dans la Défense](#)
- [Loi travail : les députés donnent des droits aux travailleurs des plateformes collaboratives](#)
- [Loi Travail : un salarié refusant un "accord offensif" sera licencié économique](#)
- [« Panama papers » : les banques françaises sommées de déclarer leurs activités offshore](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Attaqué sur ses dysfonctionnements, le RSI assure avoir engagé les réformes nécessaires](#)
- [2, 16 millions de bénéficiaires de la prime d'activité](#)
- [Hauts-de-Seine : les techniques des 447 fraudeurs aux allocations en 2015](#)

FISCALITE

- ["Panama Papers" : Bercy promet une réponse ferme](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [Bercy réclame plus de 48 millions d'euros à Apple](#)
- ["Panama Papers" : la Société générale compte 979 sociétés offshore](#)
- [Une commande à 4 milliards d'euros pour les chantiers de Saint-Nazaire](#)
- [DSK dans la tourmente Panama Papers](#)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Le tourisme parisien victime des attentats](#)

LA VIE DES REGIONS

- [Pauvreté : aggravation en Ile-de-France, cri d'alarme du Secours catholique](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Panama Papers : Jérôme Kerviel accuse la Société générale de mentir](#)

TEXTES LEGISLATIFS / RAPPORTS DIVERS

- [La santé en Région](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Valls annonce des mesures pour l'insertion des jeunes

Le 11/04/16, le premier ministre, **Manuel Valls**, a reçu les organisations étudiantes et lycéennes opposées à la loi El Khomri. Il leur a présenté une série de mesures destinées à leur permettre une meilleure entrée sur le marché du travail : **01)**- Pour les jeunes les plus modestes, une prolongation de quatre mois après l'obtention de leur diplôme des bourses qui leur sont accordées ; **02)**- L'augmentation des taxes sur les CDD. Le but : favoriser les embauches en CDI ; **03)**- Pour les bacheliers des filières technologiques, un quota de places en IUT sera instauré et le nombre de places en BTS sera augmenté. Ces mesures représenteraient un coût entre 400 et 500 millions d'euros. **La réaction de l'Unef** : cette dernière s'est dite « *satisfaite* » des mesures présentées par M. Valls, tout en s'affirmant toujours mobilisée contre le projet de loi. **William Martinet**, leader de l'Unef : « *L'approche des vacances et des partiels [va] mener à une reconfiguration de l'action, désormais plus locale* ».

http://www.directmatin.fr/france/2016-04-11/valls-annonce-des-mesures-pour-linsertion-des-jeunes-727045?elst_newsletter=20160411-13_727045

http://www.lepoint.fr/politique/loi-travail-valls-recoit-les-organisations-de-jeunesse-11-04-2016-2031323_20.php?M_BT=77616227272&m_i=HvLxJPDf8mtmdSb%2BVTN4WFdxGFAIvigDVJ57DgS0hMRmLyxgIPMLZ94eoZEtxa_uD9eaZ0IT2ebVasRp044_LHcM6kLHHP#xtor=EPR-6-Newsletter-Mi-journee-20160411

(Sources : www.directmatin.fr du 11/04/2016, www.lepoint.fr du 11/04/2016, avec AFP)

● La Banque de France relève sa prévision de croissance

La Banque de France (BdF) a livré sa troisième et dernière estimation concernant la croissance hexagonale pour le premier trimestre 2016. Elle prévoit désormais une hausse de 0,4 % du PIB (produit intérieur brut), revenant ainsi à sa première estimation de février (0,4 %), estimation qui avait été corrigée à la baisse de 0,1 point en mars. La raison en était le secteur de l'industrie qui voyait alors une pause dans sa production et ses livraisons. Depuis, affirme la BdF après enquête auprès des entreprises, productions et livraisons dans ce secteur sont reparties à la hausse (surtout les commandes en provenance de l'étranger). **La Bdf** : « *[Le secteur des services] poursuit sa progression, soutenue par l'information-communication, le travail temporaire et dans une moindre mesure le transport. [En revanche,] l'hébergement-restauration ne reprend que légèrement. [Dans le secteur du bâtiment, l'activité reste] stable, [avec une progression du gros œuvre, mais un tassement du second œuvre]* ». Les chefs d'entreprise interrogés anticipent une progression de l'activité dans ces trois secteurs. La BdF et l'Insee se retrouve donc sur les mêmes prévisions ; **pour l'Insee** : + 0,3 % du PIB au quatrième trimestre 2015, + 0,4 % au premier trimestre 2016. Sur l'ensemble de l'année 2016, le gouvernement, lui, attend une croissance totale de 1,5 % (contre 1,2 % en 2015).

[http://www.lepoint.fr/economie/la-banque-de-france-releve-sa-prevision-de-croissance-08-04-2016-](http://www.lepoint.fr/economie/la-banque-de-france-releve-sa-prevision-de-croissance-08-04-2016-2030839_28.php?M_BT=77616227272&m_i=40lzbK2B7vw9zolaNaj8GOoM8ZKZDSMpZkHxEIICS)

[2030839_28.php?M_BT=77616227272&m_i=40lzbK2B7vw9zolaNaj8GOoM8ZKZDSMpZkHxEIICS](http://www.lepoint.fr/economie/la-banque-de-france-releve-sa-prevision-de-croissance-08-04-2016-2030839_28.php?M_BT=77616227272&m_i=40lzbK2B7vw9zolaNaj8GOoM8ZKZDSMpZkHxEIICS)
[P1x7NyP64X7b1ZsH%2B1_Ye914HpxSL1hHVDMSHmEMSdZ8ltblxf646#xtor=EPR-6-Newsletter-Mi-journee-20160408](http://www.lepoint.fr/economie/la-banque-de-france-releve-sa-prevision-de-croissance-08-04-2016-2030839_28.php?M_BT=77616227272&m_i=40lzbK2B7vw9zolaNaj8GOoM8ZKZDSMpZkHxEIICS)

(Source : www.lepoint.fr du 08/04/2016, AFP)

[Retour au sommaire](#)

● Le déficit commercial de la France s'est fortement creusé en février

Le 07/04/16, **les Douanes** ont annoncé qu'à 5,2 milliards d'euros en février, le déficit commercial de la France s'était aggravé de 1,3 milliard d'euros. La cause : l'augmentation des approvisionnements en pétrole, ainsi qu'en produits automobiles et aéronautiques. **Les Douanes** : « *Les exportations s'effritent (- 0,2 %, après + 0,5 % en janvier), tandis que les importations accélèrent (+ 2,8 %, après + 0,6 % en janvier). [...] Sur les douze derniers mois, le déficit cumulé atteint 47,5 milliards d'euros, contre 45,6 milliards en 2015* ». **Les importations** : elles ont progressé dans l'industrie spatiale, dans l'automobile (au profit de l'Allemagne et de l'Espagne) et dans l'habillement. En ce qui concerne le pétrole raffiné, **les Douanes** expliquent : « *Les importations s'accroissent en février du fait d'un double à-coup*

par rapport aux tendances lourdes du secteur : les volumes acheminés sont plus importants et les prix se tendent ». La France achète désormais plus auprès de l'Arabie saoudite et de l'Afrique (Nigeria, Algérie). **Les Douanes** : « L'amélioration du solde n'est marquée que pour les produits chimiques, [avec des importations qui ont reflué après] un achat massif d'uranium à la Russie en janvier et du fait d'un repli des approvisionnements auprès des Etats-Unis, de la Suisse, du Japon et de la Chine. [...] [La dégradation du solde avec l'Union européenne] résulte d'une progression des échanges deux fois et demie plus importante à l'importation qu'à l'exportation ». En raison d'achats « d'un satellite et parties d'avion », le déficit avec les Etats-Unis revient à son plus haut niveau. Enfin, concernant le Proche et Moyen-Orient, « l'excédent retombe à son plus faible niveau depuis un an, sous le coup d'achats massifs de produits énergétiques à l'Arabie saoudite ».

http://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/le-deficit-commercial-de-la-france-s-est-fortement-creuse-en-fevrier_1780279.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 07/04/2016)

● L'Etat propose un plan de rachat des licences de taxis

Le 04/04/16, **Alain Vidalies**, secrétaire d'Etat aux Transports, reprenant une piste avancée par le médiateur **Laurent Grandguillaume**, a proposé la création d'un fonds de garantie. **Le but** : « Le rachat par l'Etat des licences cessibles, pour les chauffeurs de taxi volontaires ». En cela, il répond à une revendication des chauffeurs de taxis. Avec l'arrivée des VTC (voiture de tourisme avec chauffeur), ces derniers voient, en effet, le prix de leur licence s'effondrer. Or, certains d'entre eux se sont lourdement endettés pour acheter leur licence. Le fonds permettra de « sécuriser le parcours professionnel des chauffeurs de taxi en leur garantissant une valorisation minimum de leur autorisation de stationnement (ADS), [et de] fluidifier le marché. Le montant garanti aura pour référence le prix d'acquisition, corrigé de l'inflation ». Un groupe de travail décidera de ses modalités d'ici l'été 2016. **M. Vidalies** a aussi mis en place plusieurs autres groupes de travail, après avoir rencontré, le 04/04/16, les représentants des chauffeurs de taxi, de VTC, de Loti (transport collectif à la demande) ainsi que des plateformes VTC. **Le secrétariat d'Etat aux Transports** : « A l'issue de ces échanges, Alain Vidalies annonce le lancement de quatre groupes de travail et la mise en œuvre de mesures immédiates ». Les différentes mesures prises seront mises en place selon un calendrier précis qui court jusqu'à la fin de l'année. Les groupes de travail vont se pencher sur : **01)-** Le contrôle du secteur ; **02)-** La formation ; **03)-** Le fonds de garantie pour les taxis ; **04)-** La régulation et la gouvernance du secteur. Réaction de **Nordine Dahmane**, représentant **FO-taxis** à l'AFP : « Globalement, cette feuille de route rentre dans les revendications des chauffeurs de taxis ». Après avoir jugé satisfaisante la proposition d'un « fonds de garantie facultatif pour régler le problème de ceux qui seraient très endettés », M. Dahmane a conclu : « On sera pleinement satisfaits quand on sortira quelque chose de ces groupes de travail, il ne faut pas que cela s'éternise. Il faut tenir le calendrier et y voir plus clair fin juin ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/l-etat-s-engage-a-racheter-les-licences-de-taxi-561768.html#xtor=EPR-2-\[actu-du-jour\]-20160405](http://www.latribune.fr/economie/france/l-etat-s-engage-a-racheter-les-licences-de-taxi-561768.html#xtor=EPR-2-[actu-du-jour]-20160405)

(Source : www.latribune.fr du 05/04/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

● 800 postes créés en trois ans dans la Défense

Le 06/04/16, le président François Hollande a annoncé deux décisions concernant la Défense : **01)-** Annulation des 10 000 suppressions de postes dans les armées ; **02)-** Création de 800 postes supplémentaires au cours des trois prochaines années. **Le but** : faire face à la menace terroriste. **L'Elysée** : « Au cours de ce conseil [de défense et de sécurité nationale, Ndlr], le Président de la République a décidé de renforcer de 10 000 postes au total au cours des années 2017 à 2019 les effectifs du ministère de la Défense prévus dans la loi de programmation militaire, actualisée en juillet 2015. [La décision du chef de l'Etat se traduira même] par un accroissement net des effectifs de la Défense de près de 800 postes au cours des trois prochaines années [de 2017 à 2019]. [Ces créations se feront] au bénéfice des unités opérationnelles et de la cyberdéfense. [L'objet du Conseil de défense était de] traduire dans les prochaines lois de finances les décisions sur les effectifs de la

Défense [...] prises après les attentats de novembre 2015 et annoncées devant le Congrès [à Versailles] ».

http://www.directmatin.fr/france/2016-04-06/800-postes-crees-en-trois-ans-dans-la-defense-726690?elst_newsletter=20160406-18_726690

(Source : www.directmatin.fr du 06/04/2016, AFP)

● Loi travail : les députés donnent des droits aux travailleurs des plateformes collaboratives

Le 07/04/16, les députés ont adopté des amendements à la loi El Khomri, amendements qui accordent des droits aux travailleurs des plateformes collaboratives. **La Tribune** : « Ces amendements ajoutent un titre sur ces travailleurs dans le code du Travail, où est définie la responsabilité sociale des plateformes de mise en relation par voie électronique ». **Les droits** : Ces travailleurs bénéficieront d'une assurance, d'un droit à la formation professionnelle, à la VAE (validation des acquis de l'expérience), à la grève, ainsi que de la possibilité de constituer un syndicat. **Christophe Sirugue (PS)**, rapporteur, a émis un avis favorable à ces amendements issus de députés socialistes et de la commission des Affaires économiques, qui avait été saisie pour avis sur une partie du projet de loi. **M. Sirugue** : « [Ces dispositions] s'inscrivent dans la lignée du rapport de Pascal Terrasse [sur l'économie collaborative,] en plein essor ». **Quelques secteurs concernés** : le covoiturage, le "couchsurfing" [mot à mot : "surf sur divan", il s'agit d'hébergement gratuit chez l'habitant lors de voyages à l'étranger fondé sur le principe "Je te reçois, tu me reçois", Ndlr] et le "coworking" [cotravail ou travail coopératif : des indépendants partagent un même lieu, Ndlr]. La députée **Eva Sas (EELV)** a estimé, pour sa part, qu'il aurait été « intéressant, plutôt que d'en faire des travailleurs à part », de prévoir de négocier un statut dans le cadre du télétravail. Quant à la définition du cadre fiscal de l'économie collaborative, elle a été renvoyée à des lois de finances ultérieures.

http://lentreprise.lexpress.fr/actualites/1/actualites/loi-travail-les-deputes-donnent-des-droits-aux-travailleurs-des-plate-formes-collaboratives_1780336.html

<http://www.voyageons-autrement.com/couch-surfing.html>

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Coworking>

(Sources : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 07/04/2016, www.voyageons-autrement.com, <https://fr.wikipedia.org>)

[Retour au sommaire](#)

● Loi Travail : un salarié refusant un "accord offensif" sera licencié économique

Le 07/04/16, les députés se sont mis d'accord pour changer les conséquences du refus d'un salarié face à des accords en faveur de l'emploi, appelés aussi "accords offensifs" du fait qu'ils peuvent être mis en place dans des entreprises sans difficultés économiques particulières. **Qu'est-ce qu'un "accord offensif" ?** La possibilité pour une entreprise « d'ajuster [son] organisation pour répondre à des objectifs de préservation ou de développement de l'emploi, en concluant un accord majoritaire, qui s'appliquera et primera sur le contrat, y compris en matière de rémunération et durée du travail. Le seul garde-fou institué est que la rémunération mensuelle du salarié ne pourra être diminuée. Mais, rapporté au taux horaire, le salarié sera obligé de travailler plus tout en étant moins bien payé ». Alors que, dans sa version originelle, le projet de loi prévoyait qu'un refus entraînerait un licenciement pour motif non économique, un amendement du rapporteur **Christophe Sirugue (PS)** a finalement été adopté pour que « le licenciement soit prononcé selon les modalités de la procédure applicable au licenciement individuel pour motif économique ». **M. Sirugue** : « [Le motif personnel ne peut être retenu, parce que] ce n'est pas inhérent à un choix du salarié ». M. Sirugue a précisé qu'il considérait son amendement comment étant « incomplet », en expliquant qu'il avait « vocation à être enrichi en séance par un dispositif spécifique d'accompagnement des salariés licenciés qui ne soit pas forcément le contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ou le congé de reclassement, dans la mesure où ces dispositifs s'appliquent à des situations différentes ». Avant de déclarer que le gouvernement y serait favorable. Et d'ajouter : « Les indemnités liées au licenciement économique sont valables dans ce dispositif ». **Autres amendements adoptés sur le même sujet : 01)** Les accords "offensifs" devront « être conclus pour une durée

déterminée, avec une durée fixée par défaut à cinq ans, ou pour imposer à l'employeur qui envisage un tel accord, de transmettre en amont "toutes les informations nécessaires aux organisations syndicales représentatives" ». **02)-** Pour les entreprises n'ayant pas de représentants syndicaux, toute négociation d'accord « ne pourra avoir lieu qu'avec des salariés ou élus du personnel "mandatés par une ou plusieurs organisations syndicales représentatives" ». **Deux réactions à ces mesures : Jacqueline Fraysse (Front de gauche) :** « Il existe déjà les accords de maintien dans l'emploi [pour les entreprises en difficulté] ». Mme Fraysse a regretté qu'il n'y ait « plus besoin de difficultés économiques » avec ces nouveaux accords. **Gérard Sebaoun**, socialiste "frondeur" considère, lui, que cet article est « extrêmement dangereux ».

http://lentreprise.lexpress.fr/rh-management/droit-travail/loi-travail-un-salarie-refusant-un-accord-offensif-sera-licencie-economique_1780268.html

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 07/04/2016, avec AFP)

● « Panama papers » : les banques françaises sommées de déclarer leurs activités offshore

Le 07/04/2016, suite aux révélations des « Panama Papers », Le Monde affirme que l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), le « gendarme des banques », a demandé à ces dernières « un reporting complémentaire » sur leurs activités dans les pays considérés comme des paradis fiscaux. L'APCR a confirmé cette information : « Toutes ces informations nouvelles ont bien sûr été immédiatement prises en compte ». De son côté, Le Parisien du même jour a indiqué que 22 missions de contrôles dans les banques françaises avaient été entreprises par l'APCR en 2015 afin de vérifier leurs procédures antiblanchiment.

http://www.lemonde.fr/panama-papers/article/2016/04/07/panama-papers-les-banques-francaises-sommees-de-declarer-leurs-activites-offshore_4898119_4890278.html

(Source : www.lemonde.fr du 07/04/2016, Anne Michel)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE

● Attaqué sur ses dysfonctionnements, le RSI assure avoir engagé les réformes nécessaires

Ces dernières années, le RSI (régime social des indépendants) a fait l'objet de nombreuses critiques. Un rapport de la Cour des comptes, publié en 2012, révélait des dysfonctionnements dans ce régime, qui concerne 6,8 millions de personnes. Le rapport Verdier avait fait de même en 2015. Le 08/04/16, **Gérard Quevillon**, directeur national du RSI, et **Stéphane Seiller**, directeur général, ont assuré que les réformes nécessaires étaient engagées et qu'elles allaient se poursuivre. D'après eux, « 20 engagements pour la qualité du service » ont été pris, et 13 sont déjà tenus depuis le début 2016. Cinq de ces réformes : **01)-** Le RSI s'engage à répondre au téléphone à ses assurés, de façon continue de 8 heures à 17 heures toute la semaine ; **02)-** Le RSI s'engage également « à ajuster le calcul des cotisations dès communication des revenus des assurés » ; **03)-** A répondre sous 15 jours à toute demande de délai de paiement ; **04)-** L'accueil téléphonique, jusqu'alors sous-traité, a été réinternalisé et 80 salariés supplémentaires ont été recrutés. Résultat : le taux de décroché est passé de 84,2 % à 89 % ; **05)-** Une simplification du calendrier des cotisations est cours. Les cotisations seront désormais « payées sur la base des revenus de l'année précédente, alors que l'année de référence était auparavant n-2 ». En ce qui concerne les trop versé, 85 % des remboursements ont été faits avant l'été en 2015 (contre 30 % en 2014). Le RSI a mis aussi l'accent sur la clarté. C'est pourquoi les assurés, depuis le début 2016, peuvent connaître, lors de leur déclaration de revenus en ligne, « l'évaluation du montant de leurs cotisations pour l'année en cours, ainsi que le montant de leurs droits acquis pour la retraite ». **Dernier point : les retraites.** Suite à la dernière loi de financement de la Sécurité sociale, bénéficieront de trois trimestres de retraite validés par année (contre deux trimestres précédemment) quelque 300 000 artisans et commerçants indépendants aux plus faibles revenus. Et M. Quevillon s'est engagé « à ce que quatre trimestres soient validés chaque année avant la fin de son mandat ». **Le Quotidien du Médecin :** « Parallèlement, le RSI rationalise son mode de fonctionnement. D'ici 2019, les 25 caisses métropolitaines se regrouperont en seulement 9 caisses, tout en conservant les 315 points d'accueil du public ».

http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2016/04/08/attaque-sur-ses-dysfonctionnements-le-rsi-assure-avoir-engage-les-reformes-necessaires_804921

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 08/04/2016, Henri de saint Roman)

● 2, 16 millions de bénéficiaires de la prime d'activité

La prime d'activité, destinée à remplacer le RSA activité et la prime pour l'emploi, a été lancée en janvier 2016. Elle concerne les travailleurs modestes. Le gouvernement, après avoir estimé que seulement la moitié des 4 millions de foyers éligibles (soit 5,6 millions de personnes) demanderait la prime d'activité, avait prévu une enveloppe budgétaire de 4 milliards d'euros pour l'année 2016. Au total, ce sont 2,16 millions de foyers qui se sont manifestés et ont perçu la prime. A qui a-t-elle profité ? A 323 000 actifs de 18 à 24 ans entre autres. Parmi ceux qui se sont inscrits en février, 14 % ne touchaient aucune prestation de la CAF (Caisse d'allocations familiales) auparavant.

<http://www.viva.presse.fr/216-millions-de-beneficiaires-de-la-prime-activite-171682>

(Source : www.viva.presse.fr du 31/03/2016, Anne-Marie Thomazeau)

[Retour au sommaire](#)

● Hauts-de-Seine : les techniques des 447 fraudeurs aux allocations en 2015

La CAF (Caisse d'allocations familiales) des Hauts-de-Seine a publié le résultat des contrôles qu'elle a effectué auprès de ses allocataires en 2015. Sur l'ensemble de l'année, 100 000 situations ont été vérifiées. **Résultat** : 10,7 M€ versé en trop. Si les deux tiers s'appliquent à des délais pour régulariser des situations, un tiers de ce trop versé est dû à la fraude. Toujours pour l'année 2015, la CAF 92 a relevé 447 cas qui ont entraîné un préjudice pour la caisse de 3,5 M€. **Fred Latour**, directeur adjoint chargé des prestations et de l'action sociale de la CAF 92 a détaillé les différents cas de fraude : **01)**- 74,9 %, soit 335 dossiers, concernent des omissions ou de fausses déclarations. **02)**- 12,2 %, soit 55 dossiers, concernent des gens qui ont établi leur résidence à l'étranger. Il s'agit, par exemple, de familles qui ne signalent pas que leurs enfants habitent désormais l'étranger. **M. Latour** : « *On a droit à un séjour maximum de six mois à l'étranger par an pour pouvoir continuer à toucher ses prestations, mais cela concerne en général les travailleurs détachés* ». **03)**- 8,5 %, soit 38 dossiers, concernent des dissimulations de concubinage. Le cas le plus courant consiste à se déclarer parent isolé afin de percevoir les aides associées à ce statut alors que l'on vit en couple avec l'autre géniteur. **04)**- 2,7 %, soit 12 dossiers, concernent des escroqueries (faux et usages de faux). **M. Latour** : « *Un allocataire qui sollicite une aide au logement et produit une carte d'identité, qui s'avérera fautive après vérification auprès de la police* ». **05)**- 1,7 % concerne d'autres cas plus divers. **La CAF** relativise toutefois ces données : « *Les chiffres de la fraude sont à ramener au 1,5 Md€ versés l'an dernier à près de 260 000 allocataires dans les Hauts-de-Seine* ». Le préjudice subi par la caisse ne représente que 0,23 % des prestations versées. C'est un peu plus qu'en 2014 (366 dossiers de suspicion de fraude, pour 3,1 M€). **M. Latour** : « *Mais le pourcentage d'escroqueries réelles régresse chaque année de 0,2 point en moyenne* ». Les raisons : des contrôles de plus en plus poussés, avec des demandes de justificatifs, mais aussi des visites à domicile (+ de 2 000 visites en 2015), et des croisements de données. **M. Latour** : « *La CAF a mis en place une série de portails pour croiser les informations* », grâce aux CODAF (comités opérationnels départementaux anti-fraude) qui, créés en 2008, réunissent les organismes de protection sociale (CAF, CPAM, Pôle emploi, Urssaf, caisses de retraite) et ceux de l'Etat (préfecture, police, gendarmerie, fisc, douanes, inspection du travail). De plus, au niveau national, un répertoire regroupe identités et prestations des bénéficiaires des CAF de tous les départements. Enfin, les CAF se sont organisées entre elles. **M. Latour** : « *On se signale des exemples d'escroquerie pour appeler à la vigilance* ». **Les sanctions. M. Latour** : « *Dès lors qu'il y a escroquerie avérée, il y a systématiquement dépôt de plainte* ». Pour les fraudes plus légères, le montant du préjudice est pris en compte. Au-dessus de 10 000 euros, la CAF va devant la justice. Mais **M. Latour** précise : « *Les plaintes sont trop souvent classées sans suite, au moins 8 sur 10. Il nous est plus facile d'avoir recours à une sanction administrative qui nous permettra de récupérer effectivement les sommes versées* ». Le tout assorti de pénalités proportionnelles à la gravité de la fraude. Pour le RSA, le dossier est transmis au Conseil départemental ; c'est lui qui décide de la suite à donner. Pour les cas qui vont en

justice, les sanctions varient selon les fraudes. Par exemple, une fourniture de faux documents est passible de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

[http://www.leparisien.fr/hauts-de-seine-92/hauts-de-seine-les-techniques-des-447-fraudeurs-aux-allocations-en-2015-10-04-2016-5702959.php#xtor=EREC-1481423489---"Default_value"@1](http://www.leparisien.fr/hauts-de-seine-92/hauts-de-seine-les-techniques-des-447-fraudeurs-aux-allocations-en-2015-10-04-2016-5702959.php#xtor=EREC-1481423489---)

(Source : www.leparisien.fr du 10/04/2016, Pascale Aufran)

[Retour au sommaire](#)

FISCALITE

● "Panama Papers" : Bercy promet une réponse ferme

Le 05/04/2016, **Michel Sapin**, ministre des Finances, et **Christian Eckert**, secrétaire d'Etat au Budget, ont déclaré dans un communiqué commun que la France allait « *en application des conventions fiscales qui la lient à ses partenaires, solliciter la transmission du fichier "Panama Papers"* ». Une fois les informations en sa possession et sitôt qu'elles auront été vérifiées, Bercy entend « *redresser les impôts éludés et [...] appliquer les pénalités, [...] notamment pour la détention de comptes non déclarés à l'étranger ou de société écran permettant d'échapper à l'impôt qui serait normalement dû à la France* ». D'autre part, la justice pénale sera saisie dans toute affaire de blanchiment de fraude fiscale. D'après l'ICIJ (Consortium international des journalistes d'investigation), un millier de ressortissants français seraient concernés. Dans la liste, entre autres, on trouve l'ancien ministre PS du budget Jérôme Cahuzac, le député "Les Républicains" Patrick Balkany, l'ex-footballeur Michel Platini ou encore l'homme d'affaires Patrick Drahi, Pdg du groupe Altice – précisons que ce dernier cas a fait l'objet d'un démenti de la part de sa direction de la communication : « *Les entités par lesquelles M. Patrick Drahi contrôle les activités de télécoms et de media du groupe Altice sont dans leur intégralité des entités de droit communautaire* ». **Le ministère des Finances** a aussi rappelé que le Panama faisait depuis longtemps l'objet d'une surveillance attentive de la part de la France. Il a même décidé que ce pays était désormais rajouté à la liste des Etats et territoires non coopératifs. **M. Sapin** : « *Panama est un pays qui a voulu nous faire croire qu'il était en capacité de respecter des grands principes internationaux. [...] Il a pu obtenir ainsi qu'il ne soit plus inscrit sur la liste noire des paradis fiscaux. Ceci ne sera plus possible, la France a décidé de réinscrire le Panama sur la liste des pays non coopératifs avec toutes les conséquences que ceci aura pour ceux qui auront des transactions avec le Panama.[...] La fraude fiscale est insupportable, plus encore aujourd'hui, au moment où beaucoup de Français sont dans la difficulté* ».

[http://www.latribune.fr/economie/france/panama-papers-bercy-promet-une-reponse-ferme-561678.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20160405](http://www.latribune.fr/economie/france/panama-papers-bercy-promet-une-reponse-ferme-561678.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20160405)

<http://www.franceinfo.fr/actu/politique/article/panama-papers-la-france-reinscrit-le-panama-sur-la-liste-noire-des-paradis-fiscaux-779985>

(Sources : www.latribune.fr du 05/04/2016, Jean-Christophe Chanut, www.franceinfo.fr du 05/04/2016)

LA VIE DES ENTREPRISES

● Bercy réclame plus de 48 millions d'euros à Apple

D'après BFM Business, la **Direction de la concurrence et de la répression des fraudes** (DGCCRF) a attaqué **Apple** devant le tribunal de commerce de Paris. La DGCCRF réclame 48,5 millions d'euros à l'entreprise californienne. Pourquoi ? Parce qu'Apple aurait fait figurer dix clauses illicites pour autoriser la vente d'iPhone. Ces clauses manifesteraient la « *soumission* » des opérateurs à Apple, et l'évidence de contrats « *significativement déséquilibrés* ». **BFM Business** : « *Bercy exige donc qu'Apple rembourse ces sommes aux opérateurs : 14 millions d'euros pour SFR, 11,6 millions pour Orange, 6,7 millions pour Bouygues Telecom et 8,2 millions pour Free. À cela s'ajoutent 8 millions d'euros d'amendes* ». Parallèlement, le fisc a lancé en 2014 un contrôle chez Apple (source L'Express). Les deux affaires ne sont pas liées.

<http://www.lefigaro.fr/secteur/high-tech/2016/04/05/32001-20160405ARTFIG00150-bercy-reclame-plus-de-48-millions-d-euros-a-apple.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 05/04/2016, Benjamin Ferran)

[Retour au sommaire](#)

● "Panama Papers" : la Société générale compte 979 sociétés offshore

Le 05/04/16, le journal **Le Monde** a indiqué que, d'après les informations livrées dans l'affaire des "Panama Papers", la **Société Générale** (SG) faisait partie des cinq banques qui ont créé le plus grand nombre de sociétés offshore par l'intermédiaire du cabinet d'avocats panaméen Mossack Fonseca : « *Au total, elle compte à son actif 979 sociétés, derrière la britannique HSBC (2 300 sociétés), les suisses UBS (1 100 sociétés) et Credit Suisse (1 105 sociétés). [...] [Les] deux-tiers de ces entités offshore ont été créées par SG Bank and Trust Luxembourg. Le reste des activités a été enregistré dans d'autres filiales de la Société générale, en Suisse et aux Bahamas. [...] Ces sociétés offshore ont été créées pour le compte des clients fortunés de la banque* ». Dans le détail, la filiale luxembourgeoise de SG a domicilié des sociétés offshore principalement dans les Seychelles et les îles Vierges britanniques, alors que la SG Private Banking de Genève le faisait, elle, à Panama. Le quotidien précise toutefois que, depuis 2012, les créations de sociétés offshore « *ont nettement ralenti et certaines ont fermé, si bien qu'il en reste une centaine actives actuellement, qui font appel à des prêteurs-noms et opèrent des montages financiers ultrasophistiqués* ». **Ce qu'en dit SG** : le 04/04/16, la banque a publié un communiqué dans lequel elle affirme ne détenir depuis 2012, directement ou indirectement, aucune implantation en activité dans les Etats et territoires non-coopératifs. **SG** : « *Les structures auxquelles il est fait référence dans les médias ne sont pas détenues par Société Générale mais par des clients. Si la loi française ne prévoit aucune restriction concernant les relations avec des clients établis dans ces juridictions, Société Générale est particulièrement vigilante et mène depuis plusieurs années une politique proactive afin de s'assurer que nos activités respectent les standards les plus élevés en matière de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales* ».

<http://www.lefigaro.fr/societes/2016/04/05/20005-20160405ARTFIG00126-panama-papers-societe-generale-dans-le-top-5-des-banques-les-plus-actives.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 05/04/2016)

● Une commande à 4 milliards d'euros pour les chantiers de Saint-Nazaire

Le 06/04/16, **Stéphane Le Foll**, porte-parole du gouvernement, a annoncé la commande de quatre paquebots aux Chantiers STX de Saint-Nazaire par le croisiériste MSC. Montant du contrat : 4 milliards d'euros. **M. Le Foll** : « *[C'est] la confirmation sonnante et trébuchante de contrats qui doivent être évalués à quatre milliards d'euros pour la construction de quatre bateaux* ». Cette commande représente un plan de charges jusqu'à 2026.

http://www.directmatin.fr/economie/2016-04-06/une-commande-4-milliards-deuros-pour-les-chantiers-de-saint-nazaire-726677?elst_newsletter=20160406-13_726677

(Source : www.directmatin.fr du 06/04/2016, AFP)

[Retour au sommaire](#)

● DSK dans la tourmente Panama Papers

D'après **Le Monde**, **Dominique Strauss-Kahn** serait mis en cause dans l'affaire des Panama Papers, via le fonds d'investissement luxembourgeois, **Leyne, Strauss-Kahn & Partners** (LSK), qui a été créé par son associé Thierry Leyne. Par l'intermédiaire d'une filiale, Assya Asset Management Luxembourg (AAML), LSK aurait « *ouvert et domicilié 31 sociétés offshore* ». Des sociétés qui permettaient d'ouvrir des comptes en banque en Suisse, au Luxembourg ou à Hong Kong. Ces montages « *bénéficiaient à de riches particuliers français, des producteurs audiovisuels asiatiques, un important groupe d'aménagement parisien qui se développe en Asie* ». **Le Monde** précise qu'AAML n'a toutefois pas attendu l'arrivée de M. Strauss-Khan à la présidence du groupe LSK pour pratiquer le offshore. En effet, dès 2007, alors qu'elle s'appelait MZ Finance (M pour Jean-Christophe Montant, Z pour Fabien Zuili, les deux fondateurs), elle créait déjà des sociétés offshore qu'elle enregistrerait auprès de Mossack Fonseca à Panama. Pour rappel, LSK a été présidée par Dominique Strauss-Khan d'octobre 2013 à octobre 2014, avant d'être déclarée en faillite en novembre 2014, peu de temps après le suicide de M. Leyne. **LSK** a déjà des soucis avec la justice, puisque le parquet de Paris a ouvert, le 7 mars 2016, une information judiciaire pour escroquerie en bande organisée, abus de biens sociaux et abus de confiance. D'anciens actionnaires de LSK ont porté plainte contre M. Strauss-Kahn, arguant du fait que,

lors de leur investissement, « on leur a présenté une situation financière de LSK non conforme à la réalité ». LSK a laissé un passif de près de 100 millions d'euros au préjudice de 150 financiers, dont le fisc luxembourgeois. **L'entourage de M. Strauss-Khan** a déclaré au Monde : « Il n'était pas au courant de cette activité de domiciliation offshore de LSK et ne connaît pas Fabien Zuili. [De plus] il n'était pas impliqué dans la gestion quotidienne du fonds, et encore moins dans les activités de gestion de fortune ». Ce sont aussi les arguments avancés face au parquet de Paris, M. Strauss-Kahn contestant avoir eu un rôle opérationnel dans le fonds d'investissement.

[http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20160406.OBS7924/dsk-dans-la-tourmente-panama-papers.html#xtor=EPR-2-\[ObsActu17h\]-20160406](http://tempsreel.nouvelobs.com/monde/20160406.OBS7924/dsk-dans-la-tourmente-panama-papers.html#xtor=EPR-2-[ObsActu17h]-20160406)

(Source : <http://tempsreel.nouvelobs.com> du 06/04/2016, A.S.)

LA VIE DES DEPARTEMENTS

● Le tourisme parisien victime des attentats

Les attentats de Bruxelles ont aussi eu un impact sur le tourisme parisien. En effet, la fréquentation des hôtels de la capitale s'est effondrée à Pâques. Motif : des annulations à répétition. Le secteur espérait pourtant bien profiter des vacances pascales pour enrayer la baisse de fréquentation qu'avaient entraînée les attentats du 13/11/15 à Paris. La région Île-de-France, la SNCF, les Galeries Lafayette, AccorHotels, Facebook, la Monnaie de Paris et le chef Guy Savoy, ont entamé une nouvelle campagne internationale de promotion pour relancer l'attractivité de Paris et sa région. Par exemple, la SNCF et AccorHotels avancent des offres de prix intéressantes pour inciter les touristes à venir visiter Paris. C'est ainsi que, pour le printemps et l'été 2016, la SNCF met en vente plus de 220 000 billets de train à petits prix, à destination de la capitale. Exemples : Londres-Paris en Eurostar pour 39 euros, Nantes-Paris à partir de 34 euros en TGV. AccorHotels, de son côté, va proposer, du 3 mai au 4 septembre, jusqu'à 30 % de réduction sur 100 000 chambres.

<http://www.lefigaro.fr/societes/2016/04/04/20005-20160404ARTFIG00319-les-professionnels-se-mobilisent.php>

(Source : www.lefigaro.fr du 04/04/2016, Mathilde Visseyrias)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES REGIONS

● Pauvreté : aggravation en Ile-de-France, cri d'alarme du Secours catholique

Le 11/04/16, le **Secours catholique** a publié un rapport qui indique que la pauvreté s'aggrave en Île-de-France (ÎDF) et demande un « *changement radical dans la politique d'aménagement* ». L'Île-de-France regroupe 12 millions d'habitants sur huit départements (le plus riche : les Hauts-de-Seine ; le plus pauvre : la Seine-Saint-Denis). 1,8 million (15 %) de ses habitants vivent avec moins de 990 euros par mois « *par unité de consommation et la moitié d'entre eux* » avec moins de 750 euros. De 2004 à 2012, la proportion de ménages pauvres a augmenté deux fois plus vite (+ 5 points) que dans le reste de la France métropolitaine (+ 2,6 points). Dans tous les départements de l'ÎDF, sauf à Paris même et dans les Hauts-de-Seine, « *les revenus fiscaux des 10 % des ménages les plus modestes ont moins progressé au cours des dix dernières années que le revenu médian* ». **Hervé du Souich**, président du Secours catholique d'Île-de-France : « Il y a plus de personnes pauvres [et leur niveau de pauvreté] s'aggrave. [...] On veut lancer un cri d'alarme : jusqu'où on va continuer dans ce sens-là ? ». La pauvreté touche également de plus en plus d'enfants (22 % en 2009, 24,3 % en 2013), principalement en Seine-Saint-Denis – ce qui entraîne des conséquences directes sur l'échec scolaire et la santé (malnutrition, obésité). Se fait aussi sentir un manque de logements « *très sociaux* ». La Seine-Saint-Denis, mais aussi tout le nord-est parisien, « *concentrent le plus de centres d'hébergement d'urgence, ajoutant de la pauvreté à la pauvreté* ». **Le Secours catholique** : « [Et] les logements sociaux actuellement construits ne sont pas adaptés au profil des demandeurs ». Avant de souligner le manque de logements « *très sociaux accessibles aux revenus les plus modestes* ». Le Secours catholique a demandé à être reçu par **Valérie Préresse**, présidente Les Républicains (LR) de l'ÎDF. L'association demande un « *changement radical dans la politique d'aménagement, [avec] un plan de construction de logements réellement accessibles aux personnes les plus pauvres, [visant particulièrement les communes les plus favorisées] afin*

de rééquilibrer les territoires ». Pour rappel, en mars, le Conseil général a supprimé les aides aux logements « très sociaux » dans les communes qui remplissent déjà leur quota. **Le but** : Lutter contre les ghettos. Cette mesure a été rejetée par la gauche. Le Conseil général a argué que, sur 1 300 communes franciliennes, 90 concentrent 66 % du parc social, et estimé qu'il était « urgent de ne pas empiler de la pauvreté sur la pauvreté ». **M. du Souich** : « La question c'est où on met ces logements sociaux et comment on fait pour combattre l'égoïsme de certains lieux qui refusent toute forme de solidarité », avant de pointer du doigt l'opposition de **Claude Goasquen**, maire LR du « cossu » 16^{ème} arrondissement et de nombreux habitants dudit arrondissement au projet d'implantation d'un centre d'hébergement d'urgence.

<http://www.leparisien.fr/societe/pauvrete-aggravation-en-ile-de-france-cri-d-alar-me-du-secours-catholique-11-04-2016-5704819.php>

(Source : www.leparisien.fr du 11/04/2016)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● Panama Papers : Jérôme Kerviel accuse la Société générale de mentir

Le 07/04/16, **Jérôme Kerviel**, ancien trader de Société Générale (SG), s'est exprimé sur l'affaire des Panama Papers au micro de France Info. Il accuse SG de mentir. **Jérôme Kerviel** : « [L'implication de la banque dans ce scandale planétaire d'évasion fiscale] prouve que la Société générale ment dans ce dossier comme dans d'autres. [...] On fait mine de découvrir aujourd'hui quelque chose qui était su de tout le monde depuis des années. [...] [La succursale luxembourgeoise Société Générale Bank and Trust, évoquée dans les Panama Papers,] est une filiale par laquelle, sur certaines activités de trading, on passait à l'époque aussi. [...] On parle uniquement du Panama, il y en a d'autres ». Avant de qualifier la banque de « multirécidiviste des infractions » et de l'accuser d'avoir « menti sous serment devant la représentation nationale ». Cette dernière accusation repose sur le fait que Frédéric Oudéa, directeur général de SG, a déclaré en 2012, lors d'une audition au Sénat, « que la Société générale avait fermé ses implantations dans les pays figurant sur la liste grise des paradis fiscaux, ainsi que dans les États jugés non coopératifs, comme Panama ». **M. Kerviel** : « Il y a une forme de crainte et de totem d'immunité de la part des banques, [qui sont] protégées à chaque niveau ». Pour rappel, M. Kerviel a demandé la révision de son procès et a déposé trois plaintes contre Société Générale. **M. Kerviel** : « [L'affaire Panama Papers est] un élément qui apporte évidemment de l'eau à [mon] moulin ». A l'heure où est écrit cet article, Société Générale n'avait pas réagi.

http://www.lepoint.fr/societe/panama-papiers-jerome-kerviel-accuse-la-societe-generale-de-mentir-07-04-2016-2030597_23.php?M_BT=77616227272&m_i=XWc%2BtsBhOUJ%2BB6uQUVmdzqX4T3hFvIOTwog8eKIJQUStrEPDcvxj9cEA_fTHIbYYjl5U24w4vUvhmzKM2eWJXS6A3KGcXp#xtor=EPR-6-Newsletter-Mi-journee-20160407

(Source : www.lepoint.fr du 7/04/2015, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

TEXTES LEGISLATIFS / RAPPORTS DIVERS

● La santé en Région

La Fédération nationale des observatoires régionaux de santé (Fnors) vient de publier une étude sur l'état sanitaire et social des Régions, intitulée « *La France des régions 2016 : une approche socio-sanitaire* ». Bref tour d'horizon des informations et constats contenus dans ce rapport. **01)- La population**. Elle a augmenté dans toutes les régions entre 2007 et 2012. Avec de fortes différences : 316 257 en Corse, 11 898 502 en Ile-de-France. **02)- Les tranches d'âge** : en 2012, 24,6 % de la population française a moins de 25 ans, alors que les 75 ans et plus représentent 9 %. **Les régions où il y a le plus de jeunes** : le Nord-Pas-de-Calais-Picardie, l'Ile-de-France et les Pays de la Loire. **Les régions où il y a le plus de seniors** : l'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes. **03)- Les inégalités**. Elles persistent. La région qui affiche un retard sanitaire important est le Nord-Pas-de-Calais-Picardie. « Elle arrive en tête des régions si l'on prend la mortalité par cancer par exemple ». Vient ensuite la région Paca. Dans les régions du nord-est et en Corse, la mortalité due à des cancers de la trachée, des bronches et du poumon est, chez les hommes, plus élevée. En ce qui concerne

la mortalité par accidents de la circulation, c'est en Nord-Pas-de-Calais-Picardie qu'elle est la plus faible. En Corse, Bourgogne-Franche-Comté et la partie ouest de l'Hexagone, hors Bretagne, le rapport de la Fnors constate qu'il y a moins d'admissions en affection de longue durée (Ald) pour la maladie d'Alzheimer. Les régions les mieux dotées en professionnels de santé libéraux (médecins généralistes, infirmiers, chirurgiens-dentistes ou masseurs-kinésithérapeutes) sont Paca et Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. L'Ile-de-France, quant à elle, « *figure au rang des régions plutôt défavorisées en matière d'offre de santé (sauf pour les chirurgiens-dentistes et les médecins spécialistes comme les gynécologues-obstétriciens et les ophtalmologues)* ».

<http://www.viva.presse.fr/la-sante-en-region-171702>

→ La France des régions 2016 - Approche socio-sanitaire (40 pages) :

<http://www.fnors.org/uploadedFiles/publicationsFnors/FranceDesRegions2016.pdf>

(Sources : www.viva.presse.fr du 05/04/2016, Marilyn Perioli, www.fnors.org)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mardis
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard
Rédacteur en chef : Eric Tessier
Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr